

Commentaires sur la « mise à jour du CSA et des agences basées à Rome » sur le Cadre d'action

1- L'accent mis par les agences basées à Rome semble se porter sur les aspects de résilience du Cadre d'action uniquement. Les autres dimensions du Cadre d'action, y compris le reste des principes qui incluent, entre autres, la protection des communautés, le renforcement de l'appropriation au niveau des pays, la participation et la reddition de comptes, la gestion des ressources et la réduction des risques, ainsi que la nécessité de traiter les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées, sont perdues ou sous-estimées.

2-Il n'y a aucun engagement des OSC dans la diffusion du Cadre d'action et sa mise en œuvre par les agences basées à Rome. Ceci concerne aussi bien le développement de supports relatifs au Cadre d'action (tels que la série de Notes d'orientation thématiques décrivant les principes du Cadre d'action et le guide de mise en œuvre rapide du Cadre d'action du CSA), que la connexion du Cadre d'action avec les programmes et les stratégies des agences basées à Rome (comme la Stratégie d'engagement dans les pays en situation fragile).

3-Si nous apprécions les efforts de diffusion réalisés jusqu'à présent, les stratégies du Secrétariat du CSA et des agences basées à Rome RBA ont été autocentrées. La diffusion devrait être large et s'adresser aux autres parties prenantes, sous peine que le Cadre d'action n'ait pas l'impact retentissant et efficace escompté et qu'il reste abstrait.

4- A ce stade, il serait nécessaire de voir quelles autres parties prenantes, outre le Secrétariat du CSA et les agences basées à Rome (états membres, organisations multilatérales et financières, secteur privé, etc.) ont prévu de diffuser le Cadre d'action.

5- Une mention est faite à la « page d'accueil spécifique du CSA sur le Cadre d'action [...] de la page d'accueil du CSA » – nous n'avons pu la trouver (nous n'avons pu trouver que le PDF du Cadre d'action). Quel est le lien renvoyant vers la page d'accueil et comment les OSC peuvent-elles y contribuer ?

C-Propositions pour progresser sur le Cadre d'action

1- Pour disposer d'une stratégie de sensibilisation et d'information complète, nous devrions commencer par réaliser une sensibilisation et une diffusion en direction de la large gamme d'utilisateurs visés de ce Cadre d'action, clairement défini au paragraphe 17 du document¹, et les encourager à poursuivre sa diffusion auprès de leurs membres.

¹17. Les parties prenantes incluent :

« Les institutions publiques et les pouvoirs locaux, les intervenants ayant un rôle politique ou une fonction de maintien de l'ordre ou de la paix, les autorités traditionnelles, les organisations intergouvernementales et régionales, les institutions financières, les donateurs, les fondations et les fonds, les organisations de la société civile, les instituts de recherche, les universités et les organismes de vulgarisation, les organismes du secteur

2- Le Cadre d'action doit être intégré et se voir attribuer une place centrale auprès des différentes organisations spécialisées des Nations Unies (non seulement les agences basées à Rome), y compris le Système des droits de l'homme des Nations Unies et le Système de procédures spéciales et être relié à des plates-formes, des événements et des programmes mondiaux plus larges, comme l'ECOSOC, les ODD et le Sommet humanitaire mondial. Le Secrétaire général des Nations Unies devrait être approché afin de plaider en faveur du Cadre d'action et son intégration à tous les niveaux. Le Cadre d'action devrait aussi être partagé avec les organes régionaux des droits humains.

4- Des ateliers multipartites sont nécessaires à l'échelle mondiale, régionale et nationale, afin de définir et d'identifier clairement les rôles et les responsabilités spécifiques des différentes parties prenantes. Nous réitérons notre suggestion qu'une première mesure à prendre consiste à organiser un atelier multipartite du CSA afin de détailler de manière plus approfondie les rôles des parties prenantes dans la diffusion et la mise en œuvre du Cadre d'action.

5- Impliquer les OSC et les communautés qui souffrent et vivent des crises aux activités des agences basées à Rome en matière de diffusion et de mise en œuvre, ainsi qu'à l'élaboration de guides liés au Cadre d'action.

6- Sur la base du paragraphe 36 (ii) du Cadre d'action, un soutien est nécessaire pour faciliter l'accès des OSC et des communautés au Cadre d'action et leur compréhension de ce dernier. Ceci devrait inclure le soutien à la production, par les OSC, de supports pertinents et l'organisation d'ateliers menés par les OSC au niveau régional et national.

7-Veiller à ce que les différentes dimensions du Cadre d'action soient suffisamment abordées par les parties prenantes dans les activités de diffusion, d'élaboration de politiques et de programmation, y compris la protection des communautés, le renforcement de l'appropriation au niveau national, la participation et la reddition de comptes, la gestion des ressources et la réduction des risques, et la nécessité de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées.

8- Développement d'un guide de référence sur les normes existantes en matière de droits humains et les lois internationales applicables à la sécurité alimentaire et la nutrition en situation de crise prolongée.